

VOUS CHERCHEZ A VOUS FORMER ?

Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi ?

Vous souhaitez faire le point sur vos capacités, vos souhaits, vos besoins de formation ou de mobilité professionnelle ?

Plusieurs dispositifs s'offrent à vous :

- **Entretien professionnel** : Temps d'échanges avec votre employeur organisé au moins une fois tous les deux ans, l'entretien professionnel est l'occasion de réfléchir à votre évolution professionnelle, de construire des projets de formation ou de Validation des acquis de l'expérience (VAE) répondant à la fois à vos attentes et aux besoins de l'entreprise. A ce titre, il est à distinguer de l'entretien d'évaluation.
- **Bilan de compétences** : Outil d'aide à la construction du projet professionnel, le bilan de compétences vous permet de faire le point, avec un organisme spécialisé (prestataire de bilan de compétences), sur vos capacités, vos aptitudes et vos souhaits d'évolution professionnelle.

Vous êtes salarié ?

Vous pouvez réaliser un bilan de compétences dans le cadre :

- d'un congé de bilan de compétences,
- du plan de formation de l'entreprise,
- du Compte personnel de formation (CPF) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous pouvez effectuer un bilan de compétences pendant votre période de chômage dans le cadre des mesures proposées par Pôle emploi ou, depuis le 1^{er} janvier 2017, en mobilisant votre Compte personnel de formation (CPF).

- **Passeport orientation-formation** : « Journal de bord » de votre vie professionnelle et extra professionnelle, le passeport d'orientation, de formation et de compétences vous permet de recenser les diplômes obtenus, les formations suivies, les compétences acquises tout au long de votre carrière ou dans le cadre d'activités associatives ou bénévoles
- Mis à disposition de toute personne quel que soit son statut (jeune, salarié, demandeur d'emploi...), il peut vous aider à effectuer un bilan de compétences, à entreprendre une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou à définir un projet de formation.

À noter

Pour vous aider à utiliser cet outil, les partenaires sociaux ont élaboré un modèle de passeport et une notice explicative. Depuis 2017, vous pouvez également enregistrer des informations relatives à votre parcours (activités professionnelles, bénévoles, de volontariat, de loisirs...) et à vos compétences directement sur le portail du Compte personnel de formation (CPF),

via votre espace personnel sécurisé : www.moncompteformation.gouv.fr

- **Conseil en évolution professionnelle (CEP)** : Nouvel outil d'appui à l'élaboration de projets d'évolution professionnelle, le CEP est une prestation gratuite proposée à tous les actifs (salariés, demandeurs d'emploi...) depuis le 1^{er} janvier 2015, par des opérateurs extérieurs à l'entreprise (FONGECIF, APEC, Pôle emploi...).

Il vous permet de construire un projet de formation, d'améliorer votre qualification, de sécuriser votre parcours professionnel.